

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-01

L'an deux mille vingt-quatre-----

Le 28 février à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 19 février 2024

Nombre de membres :

**PRESENTS** : Mmes BELAIR Florence, CHEYRONNAUD Céline, DESSEX Martine, LACOURARIE Bernadette, PRADIER Claudine, SAZERAT Marie-Christine, Mrs CHIROL Christian, DEXET Emmanuel, GERVILLE REACHE Fabrice, SANBA Issame, TRICARD Jacques.

En exercice : 15

Présents : 11

**EXCUSE AVEC POUVOIR** : M. DEVARISSIAS Philippe, pouvoir donné à M. GERVILLE REACHE Fabrice.

Procurations : 1

**EXCUSES** : Mmes HILAIRE GENIN Karine, PASSERIEUX Béatrice, PECOUT Chantal.

Votants : 12

**SECRETARE** : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

**OBJET** : Autorisation de contracter une ligne de trésorerie de 200 000 €

### Exposé :

Monsieur le Président expose qu'afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement, le Centre Intercommunal d'Action Sociale doit contracter, auprès d'un organisme bancaire, l'ouverture d'un crédit à court terme dénommé « ligne de trésorerie ».

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (tirages) lorsqu'il le souhaite.

Considérant les résultats de la consultation lancée auprès de plusieurs établissements bancaires,

Il est proposé au Conseil d'Administration de contracter cette ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, qui propose l'offre la mieux-disante, à savoir :

- Montant : 200 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux fixe : 4.15 %
- Base de calcul : exact/360
- Frais de dossier : néant
- Commission d'engagement : 0.10 %
- Commission de non-utilisation : 0.10 %

### Délibération :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de contracter une ligne de trésorerie de 200 000 € pour une durée de 12 mois auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin selon les conditions indiquées ci-dessus,
- **Autorise** le président à signer tout document relatif à ce dossier et notamment le contrat,
- **Autorise** le président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues.

**Certifié exécutoire**  
**Reçu en Préfecture**  
le :  
**Publié ou notifié**  
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme : En Mairie, le 29 février 2024

Le Président,  
Emmanuel DEXET

